L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

Jours de publication durant l'été :
MARDI, JEUDI & SAMEDI.

MARDI MATIN, 28 AOUT 1832.

TICKET RÉPUBLICAIN.

POUR PRÉSIDENT,

ANDREW JACKSON,

DU TENNESSEE.

"Le général Jackson se distingue par une lucidité d'esprit, une force de volonté telles, qu'il ne reproche plus du caractère romain qu'aucun homme vivant."—JEFFERSON.

"Quant au capitaine distingué qui a répandu tant de gloire sur notre pays, dont la renommée constitue une si belle portion de *sa propriété morale*, je n'ai jamais eu, je n'ai pas JAMAIS AVOIR pour lui d'autre sentiment que celui du plus profond RESPECT *et de la plus grande bienveillance*."—H. CLAY.

POUR VICE-PRÉSIDENT,

MARTIN VAN BUREN,

DE NEW-YORK.

ELECTEURS DE LA LOUISIANE.

POUR LE PRÉSIDENT ET LE VICE-PRÉSIDENT:

Premier District,	J. B. PLAUCHE.
Second District,	THOMAS W. SCOTT.
Troisième District,	TRASIMOND LANDRY.
Quatrième District,	ALEX. MOUTON.
Cinquième District,	PLACIDE BOSSIÉR.

GOUVERNEUR,

J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 28 août.

La malle d'hier nous a apporté les journaux de New-York du 13 du courant ; ils annoncent que par le *Wilmyrnes*, capitaine SPRAGUE, on a reçu des papiers de Liverpool du 2 juillet et de Londres du 1er. Le correspondant (de Londres) de l'*Albion* de Liverpool, lui écrit sous la date du 30 juin, 6 heures et demie du soir : "On a répandu encore aujourd'hui le bruit que don Pédro avait débarqué sur la côte du Portugal, mais ce bruit, jusqu'au moment du départ du courrier, n'a reçu aucune confirmation, quoi qu'on y croie généralement. Cet état d'incertitude est devenu extrêmement pénible à un grand nombre de personnes dont les intérêts sont compromis par l'issue de cette expédition ; néanmoins, il faut qu'il finisse bientôt."

Le second anniversaire de l'avénement de S. M. William, a été célébré à Liverpool au bruit des cloches de la ville, des drapeaux étaient déployés sur les édifices publics et aux mâts des navires, et tous les autres signes des réjouissances publiques se faisaient également remarquer.

Le choléra fait de nouveaux progrès à Manchester, et la commission de santé de cette ville a pris la résolution de faire, au bureau central de Londres, un rapport général de tous les cas quiont eu lieu. Aux dernières dates, il y avait eu 32 cas et 26 décès.

Le *Courier and Enquirer* de New-York du 8 du courant, contient le paragraphe suivant :

"Nous apprenons que la douane demande maintenant, à ceux qui importent du sirop, le même droit que pour le sucre brut, c'est-à-dire 3 cents par livre, et que ce droit été prélevé sur toutes les importations qui ont eu lieu depuis le 14 juillet. Le droit de payé jusqu'ici sur le sirop était de 15 cents *ad valorem*, et celui qui a été fixé par le nouveau Tarif est de deux cents et demi par livre. Nous sommes tout-à-fait dans l'impossibilité de comprendre par quel motif on exige maintenant ce droit de 3 cents, et nous sommes persuadés que quels que soient ces motifs, ils ne sauraient justifier la soudaine exaction de ce droit, sans aucun avis au commerce. Nous croyons qu'il est d'usage dans tous les pays, quand on fait quelque changement dans les droits d'importation, d'en donner avis suffisant à ceux que ce changement peut intéresser, afin qu'ils puissent régler leurs transactions en conséquence."

La lecture de ce paragraphe nous a frappé de surprise et d'étonnement. Et en vérité, nous pouvons à peine croire à une partie des faits qu'il révèle : nous voulons parler de l'assertion relative à cette espèce de sirop, qui a été récemment l'objet d'un acte du congrès, et qui selon le journal que nous venons de citer n'aurait payé jusqu'au 14 juillet *dernier*, à la douane de New-York, qu'un droit de 15 pour cent ! Nous le répétons, cette assertion nous a surpris et étonnés—nous savions, et toute la ville savait que l'automne dernier, après la saisie par le collecteur, de plusieurs boucauds de la même espèce de sirop, l'ordre fut aussitôt envoyé par le secrétaire de la trésorerie aux différents collecteurs de l'Union, de prélever sur cette espèce de sirop le même droit que sur le sucre brut ; et cependant, d'après l'extrait ci dessus, il paraît qu'à New-York, port dans lequel il a été importé une grande quantité de ce sirop, il n'a payé qu'un droit de 15 pour cent ! c'est-à-dire le même droit qu'il aurait payé jusqu'au moment où la fraude fut découverte et la saisie faite par la douane de la Nelle.-Orléans. En parcourant nos liasses nous y trouvons la circulaire ci-après du contrôleur de la trésorerie, qui paraît être empruntée à un journal de New-York, et conséquemment les officiers de la douane de cette ville ont dû être informés de son existence. Pourquoi donc en ont-ils fait une lettre morte, pourquoi a-t-elle été abandonnée et n'a-t-elle pas reçu son exécution, pendant qu'on faisait tort de plusieurs centaines de mille piastres au revenu public; que notre propre sucre, produit de notre industrie, était déprécié et laissé invendu, pour se détériorer et périr entre les mains des détenteurs, tandis que ce sirop des îles était acheté avec empressement et, par un moyen facile et peu coûteux, reconverti en sucre d'une qualité supérieure ? L'injustice et les résultats déplorables de cette négligence de la douane de New-York, d'obéir aux instructions positives du département de la trésorerie, se sont fait sentir cruellement dans la Louisiane : la valeur de nos habitations a diminué *pari passu* avec celle du sucre, et le sucre est tombé si bas que la culture de la canne paysait à peine les dépenses et le travail qu'elle exigeait. La véritable cause de cet état de choses est la conduite peu délicate de quelques hommes sans principes, conduite qui a duré trop long-temps avec impunité, et qui consistait à importer du sucre des îles, dans l'état de solution, et de le reconvertir ensuite en sucre. Cette pratique frauduleuse a enfin été découverte par M. Gordon, collecteur de la Nelle-Orléans. Aussitôt que le gouvernement en fut informé, des ordres positifs furent donnés, par lesquels elle aurait été arrêtée si l'on y eût obéi. Mais on n'y a pas obéi dans le port le plus important des Etats-Unis, et le mal a continué à peser sur les planteurs de la Louisiane. La cause de ce mal était cachée et serait probable encore inconnue, si elle n'eût pas été révélée par l'extrait ci-dessus de l'*Enquirer* de New-York.

Voici la circulaire dont il est parlé plus haut :

DÉPARTEMENT DE LA TRÉSORERIE,
Bureau du Contrôleur, 28 *Octobre*, 1832.

Monsieur,—La copie ci-jointe d'une communication du collecteur de la Nelle-Orléans, datée du 20 dernier, et les documens qui l'accompagnaient, vous sont transmis à la requête du secrétaire de la trésorerie, pour vous informer des tentatives qu'on fait pour éviter de payer le droit sur le sucre, en dissolvant du sucre au moyen de la vapeur ou de l'eau bouillante, qu'on introduit ensuite comme du sirop.

Le secrétaire me charge de vous informer, en même temps, que s'il est fait encore quelques importations de l'article décrit dans la communication de ce collecteur, il *sera soumis au même droit que le sucre brut*, et que quand de sucre lieu de crai dre qu'il ne se fasse de la fraude, cet article sera *libellé* (libelled), afin que la question puisse être décidée judiciairement."

Je suis respectueusement, &c.
JOSEPH ANDERSON, contrôleur.

Nous avons encore quelque chose à dire, dans un prochain numéro, relativement au droit d'entrée sur les sucres.

Nous avons dans notre port un navire de guerre mexicain, le brick *Général Santa-Anna*, (ci-devant le *Bello-Indio*) ; il est arrivé samedi matin, 25 du courant. M. ZERECERO, passager sur ce brick, est chargé de dépêches du général SANTA-ANNA pour le général MANUEL GOMEZ PÉDRAZA ; ces dépêches informent, dit-on, ce dernier que le vœu d'un grand nombre d'états est qu'il vienne prendre les rênes du gouvernement, auxquelles personne que lui ne pouvait avoir droit après l'infortuné GUERRERO. Le brick attendra ici le retour de M. ZERECERO, qui doit se rendre incessamment auprès du général PEDRAZA.

Par lettres de Véra-Cruz, que nous devons à l'obligeance des officiers de ce brick, nous informent que l'escadre équipée par le gouvernement de Buenos-Ayres, et qui bloquait le port de Tabasco, s'est emparée de Campêche, et qui bloquait le port de Tabasco, s'est emparée de Campêche, et qui bloquait le port de Tabasco, s'est emparée de Campêche